**Contrat de location de matériel**

**Entre les soussignés :**

D'une part :

Tennis Club de Gland, ci-après dénommé " le propriétaire ",

Et d'autre part :

…………………………………………………………………………………………………, ci-après dénommé " le preneur ",

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 - Le matériel**

Machine à balle « Radar SPORT 3600»

**Article 2 - Durée de la location**

La présente location est consentie pour une durée de …… heure(s)

**Article 3 - Loyer**

En contrepartie le preneur verse immédiatement la somme de ……………. CHF

**Article 4 - Conditions générales**

Le matériel est remis en parfait état de fonctionnement.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

La restitution du matériel se fera uniquement en main propre. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatée sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation sera réparé au frais du preneur, si le matériel ne peut être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai de 1 jour, il sera considéré comme manquant au retour. Le matériel manquant au retour sera facturé à sa valeur neuve au preneur.

**Fait à Gland, le ………………………….**

Tennis Club de Gland Le preneur